

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 décembre 2020
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 25

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 21/12/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2020
(accusé de réception du 18/12/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Adhésion au Réseau Français des Villes Educatrices

Le Réseau Français des Villes Educatrices (RFVE) est une association nationale d'élus en charge des politiques éducatives qui placent le projet éducatif de territoire au cœur des politiques de leur collectivité. Afin d'entrer dans ce réseau, la ville de Quimper doit adhérer aux statuts du RFVE.

Au regard de sa strate de population, le montant de l'adhésion, pour la ville de Quimper, est de 570 euros annuels.

En procédant à cette adhésion, la ville de Quimper rejoint un réseau de villes permettant des échanges réguliers entre élus, sur tous les thèmes liés à l'éducation (y compris petite enfance, numérique, éducation prioritaire), mais aussi le plaidoyer, au niveau local et national, pour des politiques éducatives territoriales de qualité.

La ville de Quimper s'inscrit dès lors dans une volonté de développer un projet éducatif local intégrant l'ensemble de sa population (même si ses compétences s'appliquent plus précisément à l'enfant et au jeune) la totalité de ses ressources, culturelles, éducatives, environnementales, économiques pour transformer la ville en véritable espace éducatif.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'adhérer au Réseau des Villes Educatives ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à verser la cotisation de 570 €.